



Devenez partenaire OPTIGEN CONSEIL

Programme partenaires — experts-comptables

Vos clients vous interrogent sur l'intelligence artificielle. Recommandez-leur un organisme de formation certifié Qualiopi : nous réalisons l'audit et la formation, vous percevez **10 % du montant de la mission**. Vous n'avez aucune prestation à assurer.



10 %

de commission sur chaque mission signée grâce à votre recommandation

3 000 à 15 000 €

montant HT de nos audits et de nos formations en intelligence artificielle

Aucune

prestation à réaliser : vous recommandez, nous faisons le reste

L'essentiel du programme

Votre rôle : recommander OPTIGEN CONSEIL à ceux de vos clients qui souhaitent intégrer l'intelligence artificielle dans leur activité, et nous mettre en relation

Notre rôle : cadrage du besoin, proposition, réalisation de l'audit et des formations, suivi du client, versement de votre commission

Votre rémunération : 10 % du montant hors taxes de chaque mission signée grâce à votre recommandation

Missions concernées : audits et formations en intelligence artificielle, de 3 000 à 15 000 € HT

Engagement : aucun volume minimal, aucune exclusivité

Cadre : convention de partenariat signée entre votre cabinet et OPTIGEN CONSEIL

Pourquoi ce partenariat

Premier conseil du dirigeant, vous êtes le mieux placé pour repérer les entreprises qui gagneraient à structurer leur usage de l'intelligence artificielle. Le programme partenaires vous permet de leur apporter une réponse sérieuse :

- **sans créer d'offre** : l'audit et la formation existent déjà et sont réalisés par nos formateurs ;
- **sans mobiliser vos équipes** : votre intervention se limite à la mise en relation ;
- **en enrichissant votre mission de conseil** : vous apportez à votre client une solution, au-delà du constat.



1 — Le principe : vous conseillez, nous réalisons

VOTRE RÔLE

Recommander

- Repérer, parmi vos clients, ceux qui s'interrogent sur l'IA ou cherchent à gagner du temps.
- Nous recommander et nous mettre en relation, par un courriel ou un appel.
- **Rien d'autre** : ni prestation, ni suivi, ni facturation, ni service après-vente.

NOTRE RÔLE

Tout le reste

- Échange de cadrage de trente minutes avec votre client.
- Proposition, devis et démarche de financement OPCO lorsqu'elle est possible.
- Réalisation de l'audit et des formations, par nos formateurs.
- Suivi du client et versement de votre commission.

2 — Ce que nous apportons à vos clients

Audit et cas d'usage

À partir de 3 000 € HT

Trois heures d'écoute par pôle, puis la restitution écrite des cas d'usage prioritaires et du plan de formation qui en découle.

Formation IA

7 ou 14 heures

Dans les locaux du client ou en visioconférence, sur ses propres dossiers, avec ChatGPT, Claude ou Copilot. Recueil des besoins et quiz de positionnement en amont.

Suivi et outils

Après la formation

Un référent IA joignable, une visioconférence chaque mois et, si nécessaire, des outils développés sur-mesure.

Des missions de **3 000 à 15 000 € HT**, selon la taille de l'entreprise et le périmètre retenu.

3 — Le fonctionnement

1

Vous identifiez

Un client évoque l'IA, la productivité de ses équipes ou l'organisation de ses process : le besoin est là.

2

Vous recommandez

Un courriel de mise en relation ou un simple appel suffit. Nous prenons le relais.

3

Nous réalisons

Cadrage, devis, audit, formation : OPTIGEN CONSEIL porte la mission et la relation contractuelle avec le client.

4

Vous êtes rémunéré

10 % du montant HT de la mission facturée vous sont reversés.

● Votre cabinet ● OPTIGEN CONSEIL



4 — Votre rémunération

10 %

du montant hors taxes de chaque mission signée grâce à votre recommandation.

Sans plafond ni objectif de volume.

Mission	Montant HT	Commission
Audit et cas d'usage	3 000 €	300 €
Audit et formation	7 500 €	750 €
Formation de plusieurs pôles	10 000 €	1 000 €
Parcours complet	15 000 €	1 500 €

Montants donnés à titre d'exemple. À titre indicatif, cinq recommandations abouties dans l'année, pour une mission moyenne de 8 000 € HT, représentent 4 000 € HT de commissions.

Assiette : montant hors taxes de la mission facturée par OPTIGEN CONSEIL au client recommandé

Modalités : le calcul, la facturation et le versement de la commission sont fixés par la convention de partenariat

5 — Les garanties apportées à vos clients

Votre recommandation engage votre nom. Quatre éléments vous permettent de la formuler en confiance.

Certifié Qualiopi

Certification qualité délivrée au titre des actions de formation : un financement par l'OPCO du client peut être sollicité.

Reconnu par la profession

Partenaire de l'IFEC Paris Île-de-France pour son parcours de webinaires IA ; formation référencée au catalogue de l'IFOR.

Une méthode qui part du terrain

L'audit précède la formation : les cas d'usage sont écrits pour l'entreprise, puis travaillés sur ses propres dossiers.

Confidentialité des données

Partenaire de Marvin Systems, plateforme française de pseudonymisation : les données sensibles sont retirées avant tout envoi à une IA.



6 — Un cadre clair

Liberté : aucune exclusivité, aucun engagement de volume : vous recommandez quand vous le jugez utile pour votre client

Relation client : votre client reste votre client ; OPTIGEN CONSEIL intervient uniquement sur l'intelligence artificielle

Convention : une convention de partenariat écrite fixe les règles du partenariat et de la commission

Transparence : le client est informé du partenariat, dans le respect de vos règles professionnelles

Responsabilité : OPTIGEN CONSEIL contracte directement avec le client et répond seul de la prestation réalisée

7 — Questions fréquentes

Dois-je présenter l'offre à mon client ?

Non. Une mise en relation suffit : nous présentons nos offres, cadrons le besoin et établissons la proposition.

Qui contracte avec le client ?

OPTIGEN CONSEIL contracte et facture directement le client. Votre cabinet n'est pas partie à la prestation.

Mon client peut-il obtenir un financement ?

OPTIGEN CONSEIL est certifié Qualiopi : une prise en charge peut être sollicitée auprès de l'OPCO du client, selon ses règles propres.

Quels clients sont concernés ?

Les TPE et PME dont les équipes consacrent un temps important à des tâches rédactionnelles, administratives ou d'analyse.

8 — Devenir partenaire

1

Un premier échange

Trente minutes, sans engagement, pour vous présenter nos offres et répondre à vos questions.

2

La convention de partenariat

Signature d'une convention entre votre cabinet et OPTIGEN CONSEIL.

3

Vos premières recommandations

Vous nous mettez en relation ; nous vous tenons informé de la suite donnée à chaque recommandation.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Parlons-en : trente minutes suffisent.

Raphaël Detroye Président, OPTIGEN CONSEIL

raphael.detroye@optigen.fr · 06 31 87 98 92

optigen-conseil.com

